

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 20 MAI 2015**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2014
2. Comptes 2014
 - 2.1. Comptes de fonctionnement.
 - 2.2. Comptes d'investissement.
 - 2.3. Bilan.
 - 2.4. Rapport de la Commission Financière.
 - 2.5. Approbation des comptes.
3. Participation financière communale à la transformation et l'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes à Montagny-la-Ville.
4. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2016-2021.
5. Election de deux membres à la commission de naturalisation.
6. Election d'un membre à la commission financière
7. Informations communales.
8. Divers.

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Il excuse l'absence de M. Jean-Louis Francey, conseiller communal, occupé pour une Assemblée de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, une séance qui revêt de l'importance pour notre commune. Il tient à excuser l'absence de M. Rémy Gilliland, journaliste à

l'hebdomadaire La Broye. Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h01. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable que les personnes qui n'ont pas le droit de vote s'annoncent, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs.

Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

Mme Margrit Grossrieder de Cousset, M. Albin Gendre de Montagny-la-Ville et M. Olivier Gagnaux de Grandsivaz, dénombrent 65 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 33 personnes.

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2014

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2014 qui s'est déroulée au Centre scolaire et sportif de Cousset. Il indique qu'il ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et passe au point no 2 de l'ordre du jour.

2. Comptes 2014

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli, conseillère communale en charge des finances, pour la présentation des comptes 2014.

Après les salutations d'usage, Mme Chantal Genetelli passe à la présentation des comptes 2014 qui bouclent avec :

- un excédent de produits sur les charges de **Fr. 35'030.38**
- un total de dépenses de **Fr. 7'302'496.87**
- un total de recettes de **Fr. 7'337'527.85**

Mme Chantal Genetelli passe ensuite à une analyse globale du compte de fonctionnement sur 5 ans, de 2010 à 2014, hors imputations internes.

Elle démontre à l'écran de projection un graphique qui indique :

- une augmentation constante des charges, avec une stabilisation légèrement marquée en 2013 par rapport aux années 2010 et 2011. En 2014, la hausse se poursuit mais de manière plus mesurée, soit de + 2,9 % par rapport à 2013.
- Une hausse constante des recettes depuis les 5 dernières années qui peut être expliquée mais qui reste toutefois peu prévisible :
 - Par l'extension des constructions, les aménagements et les rénovations de l'habitat
 - Par l'augmentation de population
 - Par l'impôt sur les mutations liées aux transactions immobilières
 - Par l'augmentation des recettes immobilières, notamment suite à l'augmentation de la contribution immobilière votée au budget 2014.

Mme Chantal Genetelli poursuit en indiquant que la commune s'est bien développée ces deux dernières années mais l'apport de population ne se traduit pas forcément par une augmentation de rentrées fiscales. Elle démontre sur un graphique que :

- L'année 2013 était une année exceptionnelle avec une hausse des rentrées fiscales de 13 %
- L'année 2014 confirme la tendance 2013 mais avec une hausse mesurée de 2,2 %

Cette évolution confirme que le Conseil communal doit rester prudent et attentif pour l'avenir.

Mme Chantal Genetelli poursuit avec l'analyse du compte de fonctionnement 2014 qui boucle, hors imputation interne, avec des charges de **Fr. 7'302.496.87**, en augmentation de **Fr. 204'208.11** par rapport aux comptes 2013, et de **Fr. 223'529.42** par rapport au budget 2014.

Elle explique ces augmentations par la projection d'un tableau qui indique les diverses variations :

- Une augmentation des dépenses liées pour Fr. 122'219.10, liées à l'enseignement et la formation, la santé et les affaires sociales
- Une augmentation des amortissements pour Fr. 150'615.97
- Une diminution des autres dépenses de Fr. 68.626,96

Les augmentations des dépenses liées concernent principalement :

- L'enseignement et la formation
- La santé
- Les affaires sociales

Elle indique que si de façon globale, une hausse de charges fut inévitable sur l'exercice 2014, le Conseil communal ne peut que se féliciter de constater que certaines mesures mises en place ont vu baisser les charges sur certains postes comme :

- Administration
- Ordre public
- Culture et loisir
- Transports et communication

Mme Chantal Genetelli passe ensuite à l'analyse des charges réelles par nature et ordre d'importance.

- Compte 35 : Les dépenses liées : Il s'agit du premier poste par importance de nos charges et représente quasiment la moitié des dépenses, pour lesquelles le Conseil communal n'a aucune marge de manœuvre. Mme Chantal Genetelli constate que cette année, encore, les dépenses liées sont en augmentation. Cette tendance à la hausse se confirme déjà pour les années à venir en raison de :
 1. L'augmentation de notre population engendre des coûts supplémentaires en matière d'éducation, de santé et de vie sociale.
 2. Une certaine paupérisation d'une partie de la population qui engage davantage les communes du canton.
 3. Les nouvelles mesures édictées par le Canton engagent financièrement plus encore les communes.
 4. La baisse de la participation cantonale dans certains secteurs.
 5. L'augmentation des coûts fixés par le canton.

Mme Chantal Genetelli donne quelques exemples concrets :

- Le poste Santé connaît des hausses significatives sur :
 1. Les homes médicalisés : + Fr. 34 251,60
 2. Les soins ambulatoires : + Fr. . 51 004,75
 3. Le service médical des écoles : + Fr. 4000,00
- Le poste des affaires sociales :
 1. Forte augmentation des subventions faites aux mamans de jour.
 2. Baisse des subsides cantonaux aux HLM.
 3. Baisse de la participation cantonale aux homes.
 4. Une paupérisation de population qui se traduit par une hausse sur la part aux services sociaux de la Broye

Mme Chantal Genetelli continue avec un commentaire sur toutes les autres charges :

- Les dépenses directement affectées par la gestion du Conseil communal sont pour la deuxième année consécutive en baisse. Cette baisse démontre ainsi l'attention portée aux finances de notre commune et le souci de maîtriser les dépenses. Les objectifs ne sont certes pas toujours atteints malgré les efforts. Le Conseil communal présente les variations entre les deux exercices et le budget comme suit :
 1. une baisse des charges tant au regard de l'année 2013 qu'au regard du budget sur les postes 30, 32, 312 et 315.
 2. une baisse au regard de l'année 2013 mais une hausse importante au regard du budget 2014 tout en étant très en dessous des chiffres 2013 du poste 314 ainsi que tous les autres comptes à moins de Fr. 100'000.00.
 3. une hausse légère des charges au regard de l'année 2013 mais dans le respect du budget sur les postes 36.
 4. une hausse au regard de l'année 2013 et moindre du budget sur les postes 33 et 318.
 5. une hausse importante tant au regard de l'année 2013 que du budget sur le poste 319.

Elle illustre ses propos à l'écran avec quelques exemples :

- Le Conseil communal, les commissions et le personnel ont tous participé aux résultats en baisse de ce compte de 4,2 % par rapport aux comptes 2013 et de 2,6% par rapport au budget 2014 :
 1. Compte 010.300.00 : traitement du conseil communal.
 2. Compte 010.300.2 : frais de la Commission financière avec moins de réunions.
 3. Compte 140.300.0 : commission du feu et des constructions près de 30% en moins par rapport à 2013 et en dessous du budget.
 4. Compte 210.300.0 : Seule la commission scolaire voit une hausse en 2013 mais elle est dans la ligne du budget, tant les enjeux de nos écoles sont importants pour la vie et l'avenir de notre commune.
 5. Compte 300.300.0 : culture et loisirs connaissent aussi une très forte baisse qui n'est pas à mettre en relation avec une absence de travail mais bien une volonté d'économie.
- Le personnel : Compte 020.301.0 : Il s'agit de la mise en vigueur des mesures sur le traitement du personnel. Un effort très particulier a été porté aussi sur les heures supplémentaires puisque leur coût a baissé de plus de 80% sur le compte 020.301.2.
- Compte 33 : Amortissement
Mme Chantal Genetelli rappelle que les amortissements représentent une part importante du différentiel de Fr. 200'000.00 (74%).

Mme Chantal Genetelli poursuit en expliquant que les amortissements sont une obligation légale et qu'ils dépendent de nos emprunts liés aux investissements réalisés.

Elle enchaîne en expliquant que l'année 2014 voit se finaliser les travaux de la centrale de chauffage à distance et se poursuivre les travaux de réfection du réseau d'eau, ce qui explique la hausse importante au regard de 2013 et la hausse relative au regard du budget.

Elle commente ensuite le compte 710.332.0, sur lequel un amortissement supplémentaire "protection des eaux" est mentionné en hausse de Fr. 64'466.27. Elle justifie cela par le fait qu'un bénéfice d'exercice sur ce poste eau n'étant pas autorisé de par la loi, un amortissement supplémentaire a été budgété après avoir été dûment conseillé et autorisé par le service des communes.

Compte 32 : Intérêts-passifs

Mme Genetelli indique que, bon an mal an, la commune procède au remboursement de ses emprunts et diminue ses dettes. Elle termine en indiquant que la commune a négocié un nouvel emprunt à un taux très bas.

Compte 36 : Aides et subventions

Mme Genetelli explique que ce compte comprend entre autres la participation de la commune aux manifestations culturelles et sportives. Mais il y a aussi les passeports vacances, les subsides à la paroisse et le fonds d'aide socio-éducatif Cherpillod. Le budget est respecté alors qu'il était prévu une légère augmentation par rapport à 2013.

Compte 312 : Achats d'eau, énergie et combustible

Mme Genetelli fait état d'une baisse des frais de chauffage, de consommation d'électricité au local du feu, à la protection civile, des frais d'éclairage public et d'une baisse des frais de chauffage et d'électricité à la STEP.

Dans le même temps, les frais d'électricité à l'OPC de Cousset ont été multipliés par 2 fois et demie. Le Conseil communal a pris les mesures nécessaires et procédé au remplacement des appareils défectueux.

Le compte 700.312.0, approvisionnement en eau, voit un dépassement de Fr. 14'882.45 par rapport au budget et Fr. 10'000.00 par rapport aux comptes 2013.

Il s'agit de l'achat d'eau pour Mannens et Grandsivaz, dans le respect d'une convention passée avec la commune de Torny adoptée par l'Assemblée communale en 2011.

Cette hausse est principalement due aux fuites d'eau. Le réseau étant désormais rénové ou en cours de rénovation, il ne devrait plus y avoir de surprise de dépassement de budget pour les prochains exercices. Pour les autres villages, le coût en eau est moindre.

Compte 314 : Entretien des immeubles routes et territoires

Mme Genetelli relève une forte baisse sur l'entretien de certains bâtiments comme celui du feu, sur les travaux d'entretien du centre sportif et l'entretien des biens communaux comme les bancs publics, pour lesquels les auteurs des méfaits ont procédé à des remboursements.

L'entretien des routes, le déblaiement et le dessalage en hiver sont une obligation pour le bien circulé dans notre commune. Mme Genetelli relève une baisse de 50% par rapport à 2013 pour le dessalage, ce qui constitue un effort sérieux de gestion même si une hausse même légère par rapport au budget montre combien le Conseil communal peut être confronté aux aléas météorologiques ainsi qu'aux dégâts causés par les usagers, qui ont nécessité le remplacement de poteaux fauchés sur la route de Corcelles ou encore la réfection de la cunette sur le Giratoire à Cousset.

Elle continue ensuite en citant les impondérables coûteux que sont les fuites d'eau répétitives de Montagny-la-Ville visibles au compte 700.314.0, pour un dépassement de Fr. 30'619,55.

L'investissement voté au budget 2015 pour la réfection d'une partie des canalisations est en cours de réalisation, ce qui devrait permettre d'éradiquer de tel dépassement de budget lors des prochains exercices

Compte 315 : entretien d'objet immobilier et installations

Si l'entretien des machines et matériels de l'administration ont coûté un plus chers que prévus, ce n'est pas le cas pour ceux des écoles et du centre scolaire et sportif. Les véhicules et machines de voirie ont aussi coûté moins cher (compte 620.315.0), de moitié par rapport à 2013 et dix mille francs de moins par rapport au budget.

Compte 318 : Frais déchetteries et assimilés

Mme Genetelli explique que les plus importantes hausses se portent sur les comptes 720.318.0 frais de ramassage des ordures ménagères et 720.318.1 frais d'évacuations de déchets.

Elle explique que cette situation est due à une augmentation de constructions et à un accroissement de population, obligeant le Conseil communal à prévoir une tournée supplémentaire de ramassage des déchets ménagers. La remise à niveau nécessaire du lieu de dépôt des branches à la déchetterie, exécutée par l'entreprise Francey à Grandsivaz, explique aussi le surcoût du compte 720.318.1. Le Conseil communal table sur le fait que la mise en place d'un tel système en ce début 2015 allégera les coûts des prochains exercices. Les frais et honoraires d'avocat ont baissé au regard de 2013,

compte 790.318.5, et ceux des urbanistes et ingénieurs restent stables au compte 790.318.0. En revanche, les assureurs augmentent leur coût et nous avons une hausse générale sur le poste assurances.

Le coût des transports scolaires au compte 210.318.0 se monte à Fr. 101'794,80 alors qu'il était inscrit Fr. 25'000.00 au budget. Cependant, il faut tenir compte que la DICS subventionne ce poste, compte 210.451.0, pour Fr. 64'903.00, soit un coût réel de Fr. 36'891,80 et donc un dépassement final de budget d'environ Fr. 10'000.00. La prise en charge des transports scolaires et la présentation tant au budget qu'aux comptes reste problématique. Le budget énonce le coût à charge de la commune. Il serait plus judicieux à l'avenir d'inscrire le montant réel de ce coût pour éviter des écarts entre les chiffres budgétés et comptabilisés, et ce d'autant plus qu'avec la mise en place de la nouvelle Loi scolaire, les transports seront à la charge intégrale des communes.

Compte 319 : Impôts-taxes-cotisations

Ce compte regroupe entre autres les cotisations aux associations, fédérations mais aussi les impôts des véhicules (620.319.0 en augmentation), et la TVA.

Mais il y a surtout le compte 900.319.1 « pertes et provisions sur débiteurs douteux » à hauteur de Fr. 166'637,90, dont une dotation à la provision de Fr. 84'243,30.

Mme Chantal Genetelli termine avec les charges en citant tous les autres comptes pour lesquels elle n'entre pas dans le détail car bien que le budget fût dépassé pour quelques-uns, les comptes sont restés bien en deçà de 2013.

L'enseignement à en tirer est que la seule volonté du Conseil communal dans son souci d'économie n'est pas suffisante, lorsqu'il est confronté aux imprévus et aux aléas. En revanche il a su cadrer ces dépenses qui sont inférieures à celles de 2013.

Mme Chantal Genetelli poursuit avec les recettes, dont le total s'élève à Fr. 7'337'527,85 dont

- un prélèvement sur les fonds de réserve pour Fr. 100.000,00 : réserve d'eau mise au bilan 2013.
- prélèvement sur les financements spéciaux pour Fr. 47'083.00 (eau).
- recettes de rentrées fiscales et autres se montant à Fr. 7'190'444,85.

Ce dernier montant représente une augmentation minimale de 0,14% par rapport à 2013. Le Conseil communal avait misé sur la prudence pour les rentrées fiscales budgétées en 2014, malgré les résultats spectaculaires de 2013. Elle indique que cette analyse a été faite de manière correcte, selon un graphique projeté à l'écran qui indique que :

- L'Impôt sur le revenu affiche un faible écart positif tant au regard du précédent exercice que du budget.
- L'impôt sur la fortune et de celui sur les prestations en capital : Les rentrées fiscales 2014 ne sont guère très éloignées du budget 2014 et de l'exercice 2013 avec une légère hausse pour l'impôt à la source, une hausse de Fr. 40'000.00 pour l'impôt sur le bénéfice et le capital mais une baisse de Fr. 30'000.00 au regard de l'exercice précédent.
- Pour l'impôt foncier, suite à l'augmentation de la contribution immobilière, les comptes sont dans le budget avec un écart de Fr. 65.00.
- L'impôt sur le bénéfice des sociétés, impôt par essence aléatoire voit une hausse de Fr. 46'352.25 au regard du budget mais néanmoins une baisse de 32'874.40 au regard de l'exercice 2013.

En revanche le plus fort accroissement, qui reste assez difficilement prévisible, est celui des droits de mutation qui est 2 fois et demie plus élevés que budgétés et en augmentation de Fr. 80'000,00 au regard de l'exercice 2013.

Mme Chantal Genetelli indique en avoir fini avec le compte de fonctionnement et passe au point suivant, soit le compte d'investissement. Comme les décomptes d'investissement font tous l'objet de décomptes chiffrés et expliqués dans le bulletin communal, elle demande aux personnes qui ont des questions à ce sujet d'intervenir après son intervention directement auprès des conseillers communaux responsables des différents dossiers.

Elle passe au point suivant, soit la présentation du bilan.

Mme Chantal Genetelli explique que le bilan reflète Fr. 887'000.00 d'investissements nets et Fr. 1'240'000.00 d'endettement supplémentaire notamment pour la construction de la centrale de chauffage à distance.

La présentation du bilan commenté est le choix de Mme Chantal Genetelli, conseillère communale responsable des finances, dûment autorisé par le canton qui a été sollicité à ce titre. C'est une présentation en cohérence avec le choix de présenter les comptes par nature et importance et non ventilés par dicastère.

Mme Chantal Genetelli explique que cette présentation sera celle du futur, lorsque les normes du MCH2 seront mises en place par le canton pour 2017/2018. Ce bilan a été établi par une fiduciaire extérieure spécialement mandatée pour le bouclage des comptes 2014 en l'absence de l'administrateur caissier pour raison de santé. Le MCH2 n'étant pas encore en place, la commune doit soumettre au service des communes et au canton une présentation sous la forme MCH1.

Mme Chantal Genetelli relève que les présentations présentent des différences l'une de l'autre. Ceci est technique et qu'il n'y a ni distorsion, ni de jeu de cache-cache. Ainsi, le bilan présenté en fin de bulletin communal (MCH1) est celui qui a été arrêté par le Conseil communal, soumis à notre organe de révision Fidustavia et analysé par la commission financière. Il est cohérent et juste au regard des obligations légales actuelles.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'au delà des intitulés, les différences de montants proviennent des adaptations portées par notre caissier à son retour à l'administration. Elle en cite un exemple.

Sur le poste débiteurs portés à Fr. 1'534'441,40 : En ajoutant la provision sur débiteur qui se monte à Fr. 214'243.30 et la dernière écriture comptable du caissier pour Fr. 8'204,45, le montant correspond bien au chiffre de Fr. 1'740'479,85 tel qu'il apparaît dans le bilan page 33.

Pour les autres adaptations qui ont été pointées par Mme Genetelli, une présentation complète serait fastidieuse. Ce qu'il faut retenir c'est qu'au final, le résultat bénéficiaire de Fr. 35'030,98 est inchangé. Dans la présentation choisie, la fortune intègre le résultat d'exercice, représentant un montant de Fr. 2'619'673,13

Mme Chantal Genetelli poursuit en commentant d'autres aspects comptables :

- Au titre des disponibilités, au regard des années passées, la commune est en bonne situation et la trésorerie est saine.
- Au titre des emprunts et découverts bancaires pour Fr. 11'123'867.00, ce point sera développé au titre de notre endettement, selon le détail à la page 16 du bulletin communal.

- Les actifs transitoires : Le montant important de l'année 2014 s'explique par le fait qu'une provision a été prise à hauteur de Fr. 431'000.00 relative à la contribution immobilière 2014 en cours de facturation et de recouvrement et donc qui n'est pas facturée au 31.12.2014.
- Les immobilisations corporelles résultent des investissements et des amortissements. Un inventaire mobilier des biens de notre commune a été établi au cours du premier semestre 2014 et un inventaire immobilier est en cours.

Mme Chantal Genetelli passe ensuite à la présentation de l'endettement de la commune.

Le total des emprunts atteignent au 31.12.2014 la somme de Fr. 11'123'867,00 ce qui représente plus de 78% de notre actif.

La dette communale se répartit à Fr. 4'509,70 par habitant pour 2250 habitants.

Sur les exercices 2010 à 2014 cela représente une augmentation d'endettement d'environ 14%. Les années 2012 et 2014 voient s'accroître l'endettement et correspondent aux investissements de 2014 avec notamment la réalisation de la centrale de chauffage à distance. Pour 2012, il s'agit des forts déficits 2011 et 2012.

Chacun a pu cependant constater sur le compte 32 la légère diminution des intérêts du passif, ce qui signifie que les remboursements d'emprunts atténuent notre endettement et que de nouveaux emprunts ont été contractés à des taux d'intérêts plus favorables.

Mme Chantal Genetelli indique en avoir fini avec les comptes 2014 et elle remercie l'Assemblée communale pour son attention.

Le Président reprend la parole et demande s'il y a des questions.

M. Hervé Tissot de Cousset constate une grande différence dans les réserves obligatoires, soit une diminution de Fr. 100'000.00. Il demande la raison de cette diminution et si cela contribue à l'équilibre des comptes 2014.

Sollicité par Mme Genetelli, le caissier communal répond que les Fr. 100'000.00 en question ont été prélevés de la réserve « épuration » pour financer les travaux d'épuration à Mannens. Cette provision de Fr. 100'000.00 a été constituée au fil des ans par tranche de Fr. 20'000.00 sur 5 ans. Le prélèvement sur la provision était prévu au plan financier d'investissement pour les travaux d'épuration à Mannens.

Il n'y a plus de question et le Président donne la parole à Mme Monique Gründler, Présidente de la commission financière qui procède à la lecture du rapport tel que publié dans le bulletin communal et reproduit ci-après.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014

A l'assemblée Communale de Montagny,

1. Mission de la Commission Financière

Selon l'article 97.1 de la LCO – lettre c^{bis}, la commission financière (ci-après COFI) doit prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale.

2. Procédures effectuées

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, la COFI a effectué les procédures suivantes.

1. Analyse des comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2014, transmis le 10 mars 2015 par le Conseil Communal, présentant un total de bilan de CHF 14'425'078.53 et un excédent des produits sur les charges de CHF 35'030.98.
2. Séance avec l'organe de révision, la fiduciaire Fidustavia, et le Conseil Communal le 16 mars 2015 dans laquelle l'organe de révision a fait part de ses remarques relatives à
 - a. La difficulté présentée par les ordres groupés effectués à travers PostFinance ;
 - b. La provision pour perte sur débiteurs ;
 - c. les rubriques qui doivent être autofinancées au sens des règles en vigueur ;
 - d. la capacité d'autofinancement de la Commune.

Il a ensuite répondu aux questions de la COFI et a présenté son rapport au Conseil communal et à la COFI daté du 16 mars 2015. Enfin, il a mentionné son rapport au Service des Communes de même date.

Cette séance a été suivie d'une réunion de travail de la COFI.

3. Séance avec le Conseil Communal le 23 mars 2015 dans laquelle ce dernier a répondu aux questions posées par la COFI, relatives principalement aux écarts entre les comptes et le budget, le compte 70 « approvisionnement en eau » ainsi qu'à la provision pour débiteurs douteux.
Cette séance a été suivie d'une réunion de travail de la COFI.
4. Revue du rapport de l'Organe de révision au Service des Communes, se rapportant aux vérifications obligatoires effectuées ainsi qu'à certains points d'organisation/de contrôle interne.
5. Analyses complémentaires sur les comptes et rédaction du rapport.

3. Conclusion

Les procédures décrites ci-dessus n'ayant mis à jour aucun élément susceptible de contredire le rapport de l'organe de révision du 16 mars 2015, la COFI accepte ce dernier qui conclut à la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Montagny, le 13 avril 2015.

La Commission financière

Monique Gründler
Présidente

Alexandre Perriard
Secrétaire

François Genetelli
Membre

Olivier Savary
Membre

Arrivée en fin de lecture, Mme Monique Gründler rend la parole au Président qui tient à remercier la commission financière pour la bonne collaboration entretenue tout au long l'année 2014.

Le Président soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée communale. Ils demandent à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2014 de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 56 oui et 0 non. Le Président remercie l'Assemblée communale pour ce vote de confiance et passe au point suivant.

A ce moment, M. Serge Tissot de Cousset demande ce qu'il en est du dépassement des comptes pour les travaux d'épuration de Mannens.

M. Thierry Bussard, conseiller communal responsable, répond que les comptes ne sont pas encore clôtés en ce qui concerne l'épuration à Mannens, car les dernières factures sont arrivées à l'administration en février et mars 2015. Il n'a donc pas été possible de présenter un état financier définitif dans les comptes 2014. Il précise néanmoins qu'il y aura un dépassement pour ces travaux, aux alentours des 3 à 4 pour cent, soit un montant situé entre Fr. 70'000.00 et Fr. 80'000.00. Ce dépassement qui sera donc expliqué au bouclage des comptes 2015 concerne des travaux supplémentaires qui ont été décidés, d'une part car ils étaient inévitables et, d'autre part, pour des raisons d'économie comme par exemple l'assainissement de la route de l'impasse des Etourneaux. Il précise que ce n'est pas la conséquence d'un mauvais calcul budgétaire.

M. Serge Tissot de Cousset demande ce qu'il en est du dépassement de la centrale de chauffage à distance. Le décompte fait état d'un dépassement de Fr. 70'000.00 et il demande si effectivement, les subventions à recevoir permettront de respecter le budget.

Le Président répond par l'affirmative en indiquant que le dépassement est dû également, comme à Mannens, à des travaux supplémentaires, notamment des analyses des sols et le pré-aménagement des places de parc CFF, travaux qui feront l'objet de participation à recevoir de la part du Service de l'environnement et des CFF. Le Président estime néanmoins possible qu'au final, il y ait un léger dépassement mais il a bon espoir de respecter le budget.

M. Serge Tissot remercie le Président qui passe au point suivant.

3. Participation financière communale à la transformation et l'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes à Montagny-la-Ville.

Le Président procède à un historique du dossier de l'EMS à Montagny-la-Ville et rappelle que l'EMS Les Fauvettes a été repris par l'association des communes broyardes en 2012. Dès cette date, une commission a été constituée pour préparer un dossier pour l'agrandissement de l'EMS, par le biais d'un concours d'architecture. Fin 2013, le lauréat était connu et il était question alors de planifier les travaux et leur financement. Les communes du district ont demandé alors à la commune de Montagny de soutenir l'investissement sur son territoire, relayé ensuite par une demande écrite formelle de l'association de district au Conseil communal. La demande consistait à faire bénéficier l'association de district d'une participation financière communale correspondant au montant des taxes de raccordement du nouvel immeuble. Le Président estime légitime la demande de l'association au vu de l'investissement consenti sur notre sol, des places de travail maintenues et même augmentées et des contributions financières indirectes prévues sur de longues années. Il rappelle que les lits EMS vont passer de 35 à 60, que la consommation d'eau sera importante, ce qui permettra de financer les infrastructures communales de distribution de l'eau. Le Président indique que le Conseil communal préavis favorablement cette participation financière de Fr. 150'101.45 et demande à l'Assemblée communale d'accepter également cette proposition. Il donne la parole à Mme Monique Gründler, Présidente de la commission financière, pour le préavis de la commission financière à ce sujet.

Mme Monique Gründler, se rapportant aux arguments indiqués par le Syndic et, compte tenu qu'une décision favorable représente un signal positif pour d'autres objets à caractère régional comme par exemple, l'agrandissement du cycle d'orientation, indique que la commission financière donne un préavis favorable à cette proposition de participation financière de Fr. 150'101.45.

Le Président remercie la commission financière et apporte encore un complément, dans le sens où le versement de la participation financière est soumis à la condition d'un aboutissement complet du projet d'agrandissement de l'EMS les Fauvettes. Il sera question, pour la commune, d'établir en même temps la facture des taxes de raccordement et le versement de la participation financière, montants qui se compenseront intégralement.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote en demandant à celles et ceux qui sont d'accord d'octroyer une participation financière communale de Fr. 150'101.45 pour la transformation et l'agrandissement de l'EMS les Fauvettes, de s'exprimer en levant la main.

La participation financière communale à la transformation et à l'agrandissement de l'EMS les Fauvettes à Montagny-la-Ville, d'un montant de Fr. 150'101.45, est acceptée à l'unanimité.

Le Président et le Conseil communal tient à remercier chaleureusement l'Assemblée communale pour ce vote positif. Il passe au point suivant.

4. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2016 – 2021

Le Président rappelle que déjà depuis la présente législature, le Conseil communal siège à sept membres suite à la décision de l'Assemblée communale prise en dérogation de l'article 54 alinéa 1 de la Loi sur les Communes, qui stipule que les communes de plus de mille deux cents habitants doivent disposer d'un Conseil communal composé de neuf membres.

Le Conseil communal soumet une nouvelle demande de dérogation pour la prochaine législature 2016-2021, estimant que les dicastères répartis entre sept conseillers communaux représentent un bon équilibre.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et il soumet au vote en demandant à celles et à ceux qui acceptent la dérogation à 7 membres pour le nombre de conseillers communaux pendant la législature 2016 – 2021 de s'exprimer en levant la main.

La dérogation à 7 membres pour le nombre de conseillers communaux pendant la législature 2016 – 2021 est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance et passe au point suivant.

5. Election de deux membres à la commission de naturalisation.

Le Président se réfère aux indications mentionnées dans le bulletin communale et demande s'il y a des personnes intéressées à s'intégrer au sein de la commission de naturalisation.

MM. Jacques Wehrli, domicilié impasse Pré-de-la-Croix 49 à 1774 Cousset et Paul Dresco, domicilié Impasse Côte-des-Esserts 10 à 1774 Cousset s'annoncent comme candidats.

Le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ce n'est pas le cas et les deux candidats sont élus membres de la commission de naturalisation à l'unanimité par acclamation.

6. Election d'un membre à la commission financière

Le Président rappelle que la commission financière, dont le nombre est fixé 5 membres, n'est composée actuellement que de 4 personnes. Comme aucun candidat ne s'était proposé lors de la dernière Assemblée communale, il demande à nouveau ce soir si quelqu'un est intéressé à intégrer la commission financière jusqu'à la fin de la présente législature.

Comme personne ne s'annonce, le Président indique que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée communale. Il passe au point suivant.

7. Informations communales

Le Président donne la parole à M. Emmanuel Boschi, conseiller communal en charge des écoles, qui confirme que la DICS a donné son accord pour l'ouverture d'une 10^{ème} classe d'école primaire pour la prochaine rentrée scolaire, sauf changement de dernière minute en cas de diminution de l'effectif mais cela semble peu probable à ce jour. Il indique qu'en début d'année scolaire, les classes étaient occupées par 187 enfants et que ce nombre va passer à 194 pour la prochaine rentrée d'août. La commune disposera alors de 10 classes d'école primaire et de 4 d'école enfantine. Les chiffres à ce jour pour la rentrée 2016 confirment les effectifs de 2015. Il précise que l'accroissement de la population provoque un manque de place dans les écoles, ce qui rend une augmentation des surfaces d'école obligatoire. Plusieurs options ont été étudiées en collaboration avec la commission scolaire, non seulement axées sur les locaux, mais aussi sur les transports, un défi de taille pour notre grande commune étant donné que nos écoles se trouvent sur plusieurs sites. La 10^{ème} classe d'école primaire est prévue à Cousset pour le meilleur fonctionnement possible des horaires d'école et de transport. M. Emmanuel Boschi indique qu'une solution de container est envisagée et elle sera discutée entre la commission scolaire et le Conseil communal qui pour l'heure, n'ont pas pris de décision.

Le Président remercie M. Emmanuel Boschi et donne des informations sur l'étude d'extension et de rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset approuvée dans le cadre du budget 2015. A ce jour, les travaux ont consisté à faire un état des lieux des 6 bâtiments scolaires. Des résultats sont aujourd'hui disponibles et un groupe de travail a été mis en place pour définir l'importance des bâtiments et les solutions à apporter en matière technique et de transports scolaires. Il est question de savoir s'il vaut la peine de transformer un ou l'autre des bâtiments ou alors le vendre. Il est question d'analyser les différents aspects d'une centralisation des écoles. Six groupes de travail vont étudier les différents domaines et le Président espère que les rapports finaux seront disponibles en fin d'année. Il demande s'il y a des questions à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président donne des informations sur le projet d'extension du Cycle d'Orientation de la Broye (CO). Comme tout le monde a pu le lire dans la presse, le CO est à l'étroit. L'Assemblée des délégués de l'association a accepté en automne 2014 d'octroyer un crédit de Fr. 100'000.00 pour étudier les possibilités d'étendre les classes, soit sur un site existant, soit sur un troisième et nouveau site. Le Président indique qu'il y a une année, jour pour jour, le Conseil communal a écrit un courrier au Comité de Direction de l'Association pour l'informer que la commune était intéressée à accueillir le 3^{ème} site projeté en raison des terrains disponibles et de la qualité des transports publics à Cousset. Le Comité de Direction a d'ores et déjà informé être intéressé à créer un 3^{ème} site plutôt que d'agrandir un site existant car cela limiterait fortement la réserve pour l'avenir. Le Comité souhaiterait disposer d'un grand terrain, de l'ordre de 30'000 mètres carrés, permettant des extensions par étapes. Une première est prévue pour 400 élèves à court terme. Le Président indique que Cugy et Montagny sont sur les rangs. Chacune des deux

communes a dû transmettre un dossier au Comité de Direction qui a mandaté un architecte chargé de l'étudier. Les premières projections du CO devraient être connues pour cet automne. Le Président demande s'il y a des questions.

M. Serge Tissot se demande si la commune dispose vraiment d'un terrain disponible pour accueillir un CO à Cousset.

Le Président répond par l'affirmative, il s'agit d'un terrain privé situé au lieu-dit Rougeterre à Cousset, soit près de la Gare en direction de Corcelles. Le terrain est actuellement en plan directeur et il est donc prévu pour la construction. Le propriétaire est disposé à le vendre.

M. Daniel Francey de Grandsivaz demande ce qu'il en est au niveau financier.

Le Président répond que c'est la grande question. Le Conseil communal a d'ores et déjà averti qu'il n'est pas possible pour Montagny de prendre à sa charge le 50 % des frais de constructions comme le prévoient aujourd'hui les statuts. Il faut savoir qu'aujourd'hui que seules 2 communes nanties peuvent se permettre d'assumer une telle charge. Une délégation du Comité de Direction a informé le Conseil communal qu'il n'était pas question, en l'état du projet, de discuter du financement. Il s'agit tout d'abord de choisir le site qui présente les meilleurs atouts en termes de possibilités. Le Président répète que pour la commune de Montagny, il n'est pas possible financièrement d'être considérée comme commune-siège avec les statuts actuels du CO. A son avis, une révision des statuts devra être discutée et entreprise avant de prévoir les travaux d'extension du CO.

M. Hervé Tissot de Cousset demande une confirmation quant à une séparation physique entre les écoles primaires et secondaires. Il se pose la question de l'avancement de l'étude en cours pour les écoles primaires.

Le Président confirme une séparation très claire entre les deux écoles, mais il y aura certainement des synergies concernant les équipements sportifs. Quant à l'étude pour les écoles primaires, elle se poursuit comme prévu. Les premières informations du CO devraient quant à elles arriver durant l'automne.

Il n'y a plus de question et le Président passe au point suivant.

8. Divers

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président, tout en remerciant ses collègues du Conseil communal, notamment Mme Genetelli pour la présentation des comptes, clôt l'Assemblée communale à 21h10 en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Le secrétaire

Le Syndic

Christophe Burri

Hubert Oberson